

REGLEMENT AME MINUIT TRAIL 2018

ARTICLE 1,

L'AME MINUIT TRAIL est une **épreuve nocturne de course à pied** de 30 kms et 15 kms **en autosuffisance**, organisée le **samedi 24 mars 2018** par la section d'Athlétisme des J3 Sports Amilly.

Le départ sera donné à 19h30. **Aux environs 6 ème kilomètre de la course les participants choisiront la distance qu'ils souhaitent réaliser en s'engageant alors sur le petit parcours (15km) ou sur le long (30km). Un pointage obligatoire sera réalisé à ce moment de la course.**

Les parcours démarrent de Paucourt (45200) se dirigent vers Montargis (45200) et arrivent au gymnase Ladoumègue d'Amilly (45200). Ils serpentent pour l'essentiel en forêt domaniale de Montargis.

ARTICLE 2, les participants :

L'AME MINUIT TRAIL est ouvert à tous les coureurs à partir de **20 ans**, licenciés ou non. Cependant lors de l'inscription le concurrent devra fournir soit un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en **compétition** ou de la pratique de la course à pied en **compétition** datant de moins d'un an, soit une photocopie de sa licence FFA, soit une photocopie de sa licence FF tri, FFCO, FFPM.

ARTICLE 3, matériel obligatoire :

La liste du matériel obligatoire pour prendre le départ est la suivante : éclairage en état de fonctionnement, brassard ou brassière réfléchissante, un sifflet, réserve d'eau 500ml mini (vérification des éléments lors du retrait des dossards). Des barres ou gels énergétiques sont vivement conseillés (aucun ravitaillement n'est prévu sur la course).

ARTICLE 4, frais d'inscriptions :

Tarif : 18 euros pour le 30 km D+ 450 M et le 15 km D+ 290 M

Ce tarif comprend : l'assurance, la conception et la réalisation de l'épreuve, un petit lot remis lors du retrait des dossards, le transport des participants, l'accès aux douches, la participation au repas d'après course.

La somme d'1 euro sera reversée à une association française et locale

Attention, pas d'inscription sur place !

ARTICLE 5, inscription, annulation :

Aucune inscription ne sera prise par téléphone ni par mail.

Vous pourrez vous inscrire à notre manifestation à l'aide du site internet dédié :

www.j3-athle-amilly.com/inscription-trail ou par courrier.

L'inscription ne sera validée qu'une fois votre dossier complet à savoir :

- le bulletin d'inscription ou le formulaire internet dûment complété
- pour les licenciés FFA numéro de licence fourni
- pour les licenciés FF tri, FFCO, FFPM photocopie de la licence ou dépôt sur le site internet
- pour tous les autres, photocopie ou dépôt sur le site internet d'un certificat médical de moins d'1 an précisant l'aptitude à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition
- le règlement des frais d'inscription

Aucune inscription ne sera enregistrée sans l'ensemble de ces documents !

RAPPEL : Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

En cas de force majeure ou de requête de l'autorité administrative, l'organisateur pourra à tout instant annuler ou mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

En cas d'annulation de participation par un coureur, les frais d'inscription ne seront à priori pas remboursés (cas particuliers à soumettre aux organisateurs)

ARTICLE 6, limitation des inscriptions et collation :

L'organisation limitera **le nombre de participants à 350 !**

Afin d'accueillir les coureurs dans de bonnes conditions pour le repas d'après course, **la clôture des inscriptions s'effectuera le Jeudi 22 Mars 2018 (24h).**

ARTICLE 7, accueil, retrait des dossards :

L'accueil, les vérifications administratives et de sécurité, le retrait des dossards auront lieu dans l'enceinte du Gymnase LADOUMEGUE route de Viroy Amilly 45200 (proximité du collège Robert Schumann).

Ce retrait s'effectuera à partir de 16 h 00.

ARTICLE 8, transport des concurrents :

L'organisation met à la disposition des coureurs un service de bus pour se rendre au départ de la course.

Les bus partiront à proximité du gymnase Ladoumègue (lieu du retrait des dossards et arrivée de la course) et iront déposer les coureurs dans le centre-ville de Paucourt

Les « départs » des bus se fera à horaires fixes :

- 18h40
- 18h50
- 19h00

L'organisation ne pourra en aucun cas assurer le transport des coureurs après le départ du dernier bus.

ARTICLE 9, horaires, heure limite de passage :

Départ de la course 19h30 à Paucourt.

Le briefing aura lieu environ 10 mns avant le départ.

Pour pouvoir courir notre trail long (30km) il faudra impérativement passer en moins de 45' (20h15) aux alentours du 6ème km lieu de séparation des parcours. Après cette heure vous serez orientés obligatoirement sur le petit parcours. (15km)

ARTICLES 10, parcours, balisage, contrôle de passage :

Le parcours essentiellement situé en forêt domaniale de Montargis sera balisé à l'aide de procédés rétro-réfléchissants. **La course sera ouverte et fermée par les organisateurs en VTT.** Des indications kilométriques sur la distance restant à parcourir 5-10-15-20- seront visibles sur le parcours. Pour la sécurité des concurrents des commissaires itinérants en VTT se répartiront sur la course afin de pouvoir réagir au plus vite en cas de problème.

Les accompagnateurs (VTT, coureurs ...) seront interdits.

Afin de n'oublier aucun concurrent en forêt, des contrôles de passage (lecture et pointage du dossard) seront organisés :

-Un pointage des concurrents aura lieu lors de l'accès à la zone départ.

-Un deuxième pointage sera effectué au sixième kilomètre à l'endroit où la course se séparera. Nous relèverons ainsi le choix des coureurs. 15km d'un côté, 30 km de l'autre.

Le concurrent ne satisfaisant pas à ce type de contrôle se verra automatiquement mis hors course.

ARTICLE 11, assistance, secours :

Les concurrents se doivent assistance et secours.

Tout problème ou accident ainsi que les abandons devront être signalés au poste de contrôle le plus proche ou au responsable sécurité dont le numéro de téléphone figure sur le dossard.

Les moyens de secours s'organiseront dans le respect de la réglementation en vigueur (Pompiers, commissaires et signaleurs présents sur le parcours).

ARTICLES 12, classement, réclamation :

Un classement sera édité à l'issue de la course.

Les 3 premiers hommes, femmes du 30 km et du 15 km classement scratch seront récompensés (trophées...)

Les réclamations éventuelles devront être déposées auprès du responsable de la course dont le nom sera affiché au secrétariat.

Le jury des commissaires est seul qualifié pour régler les litiges et sa décision sera sans appel. Les commissaires seront habilités à prendre toutes les mesures nécessaires en réaction aux actes de tricheries, aux infractions au règlement et donc à faire modifier le classement en fonction des faits avérés.

ARTICLES 13, respect du milieu naturel :

En s'engageant à l'AME MINUIT TRAIL les coureurs se doivent d'être particulièrement attentifs au respect du milieu naturel. Les organisateurs veilleront à la préservation du milieu par l'installation de poubelles en des lieux spécifiques (contrôle de passage) sur le parcours. Les coureurs devront impérativement veiller à déposer dans ces poubelles les détritres liés à leurs ravitaillements personnels. L'ensemble des commissaires de l'AME MINUIT TRAIL (points de contrôle et VTT) pourra disqualifier tout concurrent qui enfreindrait délibérément cet article.

ARTICLE 14, assurance :

La section athlétisme des J3 Sports Amilly souscrira une police d'assurance spécifique pour couvrir cette organisation.

ARTICLE 15, repas :

A l'issue de la course un repas (réservé aux participants) sera servi par les organisateurs : soupe, sandwich, dessert, petite bière locale ou autres boissons sans alcool.

ARTICLE 16, droit à l'image :

Chaque participant, du fait de sa participation à l'épreuve autorise expressément la section des J3 Sports Amilly Athlétisme à utiliser les images sur tout type de support média sur lesquels il pourrait apparaître à l'occasion de l'AME MINUIT TRAIL.

Cette autorisation est valable pour l'utilisation en interne à l'association mais aussi en externe lors d'actions de communication.

ARTICLE 17, acceptation du règlement :

Le fait de s'inscrire à l'AME MINUIT TRAIL implique l'acceptation du présent règlement. De plus chaque concurrent s'inscrivant à cette manifestation renonce à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.